



A. Maurin, M. Brusorio Aillaud et A. Héraud, Institutions juridictionnelles, Sirey, 11^e éd., 2017

Fiche pratique publié le 05/10/2017, vu 2058 fois, Auteur : [Mikaël Benillouche](#)

Comment présenter les institutions juridictionnelles en première année de droit ? En effet, cela suppose également de présenter les sources du droit dans leur diversité ainsi que les "acteurs" du système judiciaire.

C'est avec une sympathique dédicace que j'ai reçu hier la dernière édition de l'aide mémoire Sirey "Institutions juridictionnelles", dont le sous-titre m'a attiré autant qu'il m'a angoissé "Juridictions nationales et internationales - Professions Judiciaires - Procédures" ! Quel vaste programme en 345 p. seulement !

Je dois avouer que l'on est rapidement conquis par l'ouvrage. Dès la page IX, un croquis explique différents symboles telles que la toque ou l'épitoge du juge. D'expérience, je sais que les étudiants (surtout en première année ou les non-juristes) apprécieront cette présentation.

Le sommaire est aéré et la présentation des différentes parties est linéaire. L'ouvrage fait le pari de clarté et de la simplicité et sort du sacro-saint plan en deux parties, deux sous-parties. Il débute par les caractéristiques de la justice jusqu'à l'exécution des décisions de justice en passant par l'action en justice notamment. Les juridictions internationales sont envisagées en dernier. Le plan permet facilement de trouver les connaissances recherchées.

S'agissant de la présentation des développements, il y a des tableaux, des encarts, des remarques ici ou là et même des bibliographies thématiques.

Pour ce qui est du contenu, les modes de règlement des conflits sont traités dans leur intégralité qu'il s'agisse des modes contentieux ou non, nationaux ou internationaux, ...

L'ouvrage est limpide et pédagogique. Un index alphabétique en facilite encore l'usage. Il est évident que **je le conseille vivement**.

Je n'ai aucune critique particulière à formuler si ce n'est qu'il aurait peut-être été possible de traiter des autorités administratives indépendantes dont le rôle est loin d'être négligeable, mais ne s'agit-il pas déjà d'un approfondissement auquel l'ouvrage incite d'ailleurs ?

Quelques "pépites" méritent d'être signalées comme cette conclusion consacrée à la justice divine...à lire absolument...

Enfin, comment ne pas remarquer un intolérable oubli, à savoir l'absence de référence, dans les ouvrages de droit pénal et de procédure pénale, à mes Leçons de droit pénal et de procédure pénale parues dernièrement (Ellipses, 3^e éd.), ainsi qu'à mes Lexifiches (Enrick B. éditions) ?